

Programme de la journée

Créée en septembre 1981, la FIDEF a souhaité marquer son trentième anniversaire par l'organisation de deux manifestations, le 11 octobre 2011, à Paris avec :

- Un colloque autour du thème : « bilan de 30 ans de normalisation internationale »
- Une soirée réceptive comportant plusieurs moments forts.

Ce document est destiné à rapporter, en mode résumé, les échanges tenus au cours du colloque ; il est à compléter par la consultation de la retranscription exhaustive des propos, disponible sur notre site Internet : www.fidef.org.

Cet événement était organisé de la manière suivante :

- 9H00 9H10** Allocution de bienvenue par la Président de la FIDEF, Mr Michel De Wolf, Président de l'IRE Belgique
- 9H10 9H25** Intervention solennelle d'ouverture par Mr Hervé Cronel au nom du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Mr Abdou Diouf
- 9H25 9H55** Conférence introductive par Mr Laurent Cappelletti sur la base d'un ouvrage auquel il a contribué, « Normes : origines et conséquences des crises »
- 9H55 12H00** 1^{ère} table ronde : « **les conditions d'une bonne transposition des normes** »
- Animateur : Mr André Killesse, Deputy President de la FEE
 - Rapporteur : Mr Jean Précourt, Président d'honneur de la FIDEF
 - Intervenants : Mme Sylvie Voghel, Mrs Philippe Danjou, Fayçal Derbel, Saidou Diop, Antoine Mercier, Benoît Pigé
- 12H00 12H15** Intervention de Mr Jérôme HAAS, Président de l'ANC (France)
- 13H45 15H25** 2^{ème} table ronde : « **un exemple d'intégration, l'espace OHADA** »
- Animateur : Mr Michel Leclercq, Président d'honneur de la CNCC
 - Rapporteur : Mr Aziz Dieye, Président d'honneur de la FIDEF
 - Intervenants : Mrs Mamour Fall, Christian Migan, Paul-Gérard Pougoue, Sérigné Mbacké Sougou
- 15H40 17H10** 3^{ème} table ronde : « **normalisation et francophonie, un autre regard** »
- Animateur : Mr Dominique Ledouble, Président d'honneur du CSOEC
 - Rapporteur : Mr Rached Fourati, Président d'honneur de la FIDEF
 - Intervenants : Mme Imma Tor, Mrs Alain Burlaud, Patrick De Wolf, Alain Durand, Dany Girard, François Grimaldi, Jacques Potdevin
- 17H11 17H30** Intervention conclusive de Mr Michel De Wolf, accompagné des rapporteurs

Cette journée était placée sous le haut patronage de Mr Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) dont la FIDEF est membre accrédité. Elle a été également marquée par la signature de la charte constitutive du réseau de la Francophonie professionnelle avec quatre autres organisations.

Les intervenants



Michel De Wolf, Président de la FIDEF, Président de l'IRE Belgique

Doctorat en droit UCL en 1993, master of Business Administration KUL en 1984, licence en droit en 1984, licence en sciences économiques appliquées en 1983

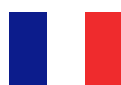
Réviseur d'entreprise depuis 1991, membre dirigeant de l'association de réviseurs « DGST-CDO »

Professeur à l'UCL depuis 1998 (comptabilité, analyse des états financiers, droit commercial et fiscalité, normes IAS/IFRS)

Chargé de cours à l'ULG/HEC Liège depuis 1992

Juge consulaire au Tribunal de commerce de Bruxelles

Auteur de nombreuses publications



Hervé Cronel, Conseiller spécial chargé de l'Économie et du Développement au Cabinet du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Président Abdou Diouf

Ancien élève de l'École Normale Supérieure ULM (Lettres – 1968) ; Agrégé de Lettres classiques (1970) ; Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (1971)

Conseiller Culturel et de Coopération française au Rwanda (1982-1985), à l'Ile Maurice (1985-1989) et au Cameroun (1989-1992). Chargé de Mission Géographique (1992-1996), puis chef du département Afrique Centrale / Océan Indien (1996-1997) au Ministère de la Coopération ; chef de Mission de Coopération à Bangui – Centrafrique (1997- 1999), puis à Libreville – Gabon (1999-2003).



Laurent Cappelletti, Professeur au CNAM de Paris où il succède à Alain Burlaud sur la chaire de comptabilité de gestion et contrôle, Chercheur au LIRSA et Directeur de programmes à l'ISEOR

À partir de recherches et interventions réalisées auprès de multiples entreprises et organisations depuis plus de 15 ans, il a rédigé plus d'une centaine de publications, en particulier des articles dans les revues *Comptabilité-Contrôle-Audit*, *Finance-Contrôle-Stratégie*, *Management Accounting Quarterly* et *Action Research*. Ses deux derniers ouvrages sont : « Normes : origines et conséquences des crises », avec Dominique Bessire et Benoît Pigé, paru chez Economica en 2010 et « Audit, contrôle et performance », paru chez CEREN-CNDP en 2011. Ses travaux ont été distingués par deux awards de l'*Academy Of Management* en 2005 (Hawaï) et 2009 (Chicago)

Message du secrétaire général de l'OIF, Mr Abdou Diouf

« Monsieur le Président, Madame la Déléguée générale, Mesdames, Messieurs,

Je ne puis, pour des raisons d'emploi du temps, être parmi vous à l'occasion des activités marquant le 30^e anniversaire de votre organisation, mais je ne saurais laisser passer ce moment sans saluer à la fois le travail qui a été accompli durant ces 30 années, votre engagement actuel et les perspectives que vous ouvrez à la Francophonie dans un des nombreux domaines où la globalisation tend à l'uniformisation au nom de rationalités financières et comptables, dont chaque jour qui passe nous permet de mesurer les dangers. Je le sais, pour d'aucuns, évoquer la Francophonie est comme visiter un monument d'un glorieux passé et non parler d'un espace vibrant, d'une diversité multiple, ouvert à toutes les richesses du monde, de ses langues et de ses cultures et accueillant les innovations. En somme, c'est comme s'il nous était demandé, à nous, Francophones, de prouver que nous sommes toujours vivants. Or, grâce à l'engagement et la détermination dont des associations telles que la vôtre ont fait, et continuent de faire preuve, nous le prouvons. La FIDEF se trouve même au cœur d'un secteur essentiel dans le combat que nous menons, non dans notre seul intérêt, mais pour l'établissement de nouveaux équilibres qui ne soient pas simplement l'effacement de différences jugées obsolètes. Il s'agit de la norme, de son établissement, de son adoption et de son usage.

Il fut un temps, pas si lointain, où le terme « normalisation » évoquait plus l'imposition d'un ordre sans pitié et l'abandon des libertés fondamentales que la recherche d'outils élaborés de façon transparente et consensuelle. Heureusement aujourd'hui, la construction de normes, qu'elles concernent des objets matériels, des procédures ou des organisations, est bien ce travail qui associe les techniciens, les experts, les fabricants et les utilisateurs. La norme est là, à la fois pour réguler, améliorer et rendre compréhensible une production matérielle ou immatérielle, et pour prévenir les dysfonctionnements, les approximations et la falsification, encadrer les formations, aider les capacités et les compétences à parvenir à leur plus haut niveau d'efficacité. La norme est un outil pour construire de la confiance et de la responsabilité. C'est là que la question de la langue est cruciale. Même hautement technique, la norme doit être accessible à tous, interprétable par tous. Elle doit pouvoir être appliquée et développée dans des contextes variables. Une norme ne se résume pas à des schémas ni à des indications quantitatives. C'est un condensé de savoirs, de réflexions théoriques et d'expériences pratiques. Une norme est une mémoire, car le cheminement qui y a conduit est aussi important que la norme elle-même. Une norme est un échange entre les exigences de rigueur des producteurs et les besoins toujours changeants des utilisateurs. C'est pourquoi la question de la rédaction des normes et celle de leur traduction sont également essentielles. C'est pourquoi, selon l'ISO elle-même, l'institution de normalisation internationale, chaque traduction d'une norme est un enrichissement parce que cela oblige à prendre en compte des aspects propres à une vision spécifique du monde, des rapports entre les choses, les gestes, les personnes. Au final, une norme utile est une mise en ordre de la complexité, non une uniformisation ni une simplification.

Aujourd'hui, dans les métiers qui sont les vôtres, vous êtes confrontés à une volonté hégémonique, non à un processus de normalisation. Il s'agit de faire adopter, par tout ce qui tient à la comptabilité et à l'audit, une démarche uniforme, comme si une PME, une entreprise régionale et une multinationale connaissaient les mêmes contraintes, relevaient des mêmes mécanismes et poursuivaient les mêmes objectifs. Il s'agit en outre de fonder cette démarche, non sur une analyse des attentes, des pouvoirs et des risques, mais sur la recollection de pratiques propres à un milieu limité et ne portant aucun intérêt à ce qui lui est extérieur. En maintenant l'usage du français dans vos métiers, en vous alliant à d'autres espaces linguistiques, juridiques et comptables, en prenant en compte de nouvelles structures telles que l'OHADA et les besoins auxquels elle veut répondre, c'est la nécessaire diversité du monde que vous défendez. C'est la capacité à rendre compte de réalités changeantes, en constante évolution, à reconnaître l'innovation et à la guider pour la rendre accessible et généralisable, et c'est la possibilité de former de nouvelles générations à cette complexité que vous ouvrez. Par-dessus tout, c'est la mise en œuvre d'un processus véritable de normalisation que vous soutenez, non la simple transposition de recettes destinées à des automates. Par cet effort, vous êtes membres de cette francophonie qui dit qu'il n'y a ni droit ni dignité sans respect des différences et sans reconnaissance mutuelle de la richesse qu'elles apportent et des naissances qu'elles promettent. Je souhaite donc plein succès à vos travaux ».

Les conditions d'une bonne transposition des normes



Animateur

André Killesse, Deputy-president de la FEE (2010/2011)

Réviseur d'entreprise, Président de BDO Belgium

Licencié HEC Liège

Président honoraire de l'IRE Belgique

Vice-président de la FEE (2006/2009), Président de la commission FEE QMA (Qualification and Market Access, 2006), membre du CAG de l'IAESB (Consultative Advisory Group, 2009)

Professeur invité à HEC, école de gestion ULg, maître de conférence à l'ULg, administrateur de HEC, école de gestion ULg

Auteur de nombreuses publications



Rapporteur

Jean Précourt, Président d'honneur de la FIDEF, membre du « Professional Accountancy Organization Development Committee » de l'IFAC

FCGA depuis 1989 ; Président du bureau des CGA du Québec en 1990/1991,

Président du conseil d'administration de CGA Canada en 1995/1996

Actuellement premier Vice-président du conseil d'administration de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal dont il préside les comités des finances et de vérification ; administrateur de sociétés, consultant en finances et trésorerie ; professeur à l'école des Sciences de la gestion (Université du Québec à Montréal) et à l'université de Sherbrooke dans le 2^e cycle d'expertise-comptable (dont il est le directeur académique)



Intervenante

Sylvie Voghel, Présidente du Comité des cabinets comptables de petite et moyenne taille de l'IFAC

depuis janvier 2006, sur recommandation de

l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada)

Membre du Conseil de l'IFAC de 2003 à 2008, et conseillère technique auprès du Conseil de l'IFAC, de 2000 à 2003 ; elle a siégé au Governance Task Force de l'IFAC en 2002 et en 2005.

Elle a été Présidente du Conseil de CGA-Canada et de l'Ordre des CGA du Québec.

Elle participe à titre bénévole aux activités de divers conseils et comités, notamment dans les milieux universitaires et professionnels.

Les conditions d'une bonne transposition des normes



Intervenant

Philippe Danjou, membre du Board de l'IASB depuis 11/2006

HEC 1970, diplômé d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes. Expert internationalement reconnu en matière de normes comptables et d'audit. Il a exercé une vingtaine d'années au sein de la profession comptable comme auditeur (Arthur Andersen, Frinault Fiduciaire), entrecoupées d'une mission de cinq ans comme Secrétaire Général du CSOEC (1982-1987). En 1996, il rejoint la Commission des Opérations de Bourse – Autorité des Marchés Financiers – où il a dirigé pendant dix ans la Direction des Affaires Comptables. A ce titre, il a siégé au Haut Conseil du Commissariat aux Comptes et au Conseil National de la Comptabilité. Auteur de nombreux articles, il anime fréquemment des conférences et enseigne dans les Écoles de commerce.



Intervenant

Fayçal Derbel, Expert-comptable

Études de fiscalité internationale du CEFI de l'université de Nice, maîtrise en études comptables (prix présidentiel)
Secrétaire général adjoint de l'Ordre des Experts-comptables tunisien de 1986 à 1989, Vice-président de 1989 à 1996 puis Président en 1999/2000
Membre et Président du comité d'éthique et de déontologie de 2003 à 2006. Enseignant à la Faculté des sciences économiques de gestion de Sfax et depuis 1987 à l'ISG de Tunis. Membre du jury d'examen du concours d'agrégation des enseignants de l'ISSET (de 1995 à 2001), du jury national de CES révision comptable et du jury de soutenance des mémoires d'expertise comptable
Auteur de plusieurs ouvrages (fiscalité, comptabilité financière)



Intervenant

Saidou Diop, spécialiste principal en gestion financière et finances publiques à la Banque Mondiale

Basé en Côte d'Ivoire
Diplômé Expert-comptable
Ancien superviseur d'audit dans le cabinet PWC en Côte d'Ivoire puis manager d'audit dans le groupe Aga Khan en Afrique de l'ouest

Les conditions d'une bonne transposition des normes



Intervenant

Antoine Mercier, Membre du H3C (depuis 2009) et Président de la Commission spécialisée des normes du H3C (depuis 07/2011)

Diplômé HEC, expert-comptable et commissaire aux comptes, licencié en droit. Associé du cabinet Mazars, responsable de la région ouest
Président de la CRCC de Rennes en 2001/2002, Vice-président de la commission d'études juridiques de la CNCC en 2001/2002, Membre du bureau de la CNCC de 2005 à 2009, Président du comité des normes professionnelles en 2009, Vice-président de la CNCC de 2007 à 2009
Co-auteur du mémento d'audit et de commissariat aux comptes et du logiciel de commissariat aux comptes AUDITSoft (éditions Francis Lefebvre)



Intervenant

Benoît Pigé, Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion

Université de Franche-Comté
Domaines d'enseignement : gouvernance, contrôle et audit des organisations, niveau Master et Doctorat
Professeur invité dans des universités étrangères (Togo, Mexique, Tunisie, Japon, Canada)
Diplômé Expert-comptable, agrégé d'économie et de gestion, docteur en sciences de gestion
Auteur de nombreux ouvrages et communications

Les conditions d'une bonne transposition des normes : intervention hors table ronde



Jérôme Haas, Président de l'Autorité des Normes Comptables

Diplômé IEP Paris, licencié en droit, diplômé ENA
En charge de différentes responsabilités à la Direction du Trésor, puis dans le domaine des entreprises ainsi que dans le domaine international (administrateur adjoint à la Banque Mondiale)
Membre du H3C et du Financial Stability Board
Membre du collège de l'Autorité de Marché Française et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
Professeur affilié à l'ESCP Europe

Rappel des questions qui ont conduit cette table ronde :

- *L'enjeu de la normalisation comporte des avantages et des inconvénients : quels sont-ils ?*
- *La normalisation doit-elle être le domaine de normalisateurs internationaux ou doit-elle être de compétence nationale (ou régionale) ou doit-elle être un compromis équilibré entre ces deux modes ? quels sont les avantages et inconvénients de l'un et l'autre mode ?*
- *La normalisation est-elle un sujet technique et/ou politique ?*
- *Dans un environnement comme celui de la Francophonie où le droit écrit (notamment) constitue un contexte spécifique, l'implantation de normes internationales n'est-elle pas un chantier un peu différent ?*
- *Y a-t-il un audit anglophone et un audit francophone ? la culture libérale anglo-saxonne et la culture du droit ne génèrent-elles pas des lectures différentes et des difficultés d'approche différentes ?*
- *S'agit-il de cultiver le « chacun chez soi », d'accepter le « tout le monde pareil » ou y a-t-il une voie différente ?*
- *Quel système comptable appliquer dans les pays francophones ? faut-il migrer vers un système international (IFRS, IFRS PME) ?*
- *Quelle est la place du marché local et de ses besoins ? l'état économique et politique des États est-il pris en considération ? qu'attendent ou demandent concrètement les utilisateurs des comptes ? audit et IFRS sont-ils une réponse concrète à la réalité du terrain ?*
- *Le rapport à la fiscalité peut-il ou doit-il influencer la normalisation dans les domaines de la comptabilité, de l'audit ?*
- *Confier la normalisation à des organisations d'origine privée est-il compatible avec l'enjeu de la mondialisation ?*
- *Le monde économique international a un sens ; doit-il pour autant dominer le monde économique local fait de petites entreprises en lui imposant des règles lourdes et coûteuses ? ISA et IFRS pour les PE : cela a-t-il un sens ?*

Résumé

Le débat autour de l'environnement normatif suscite plusieurs questions.

Sur le caractère politique, les normes semblent devoir venir d'en haut parce que les normes ou la régulation doivent être fondées sur des valeurs morales.

Certains pays ont engagé au cours des dernières années de profondes réformes de leur dispositif de normalisation comptable.

Bien que ces réformes visent à moderniser le référentiel comptable et à améliorer son efficacité, elles soulèvent des enjeux fondamentaux qui dépassent le seul aspect technique des normes comptables. En effet, ces réformes remettent en cause les équilibres entre acteurs socio-économiques.

Au cœur du progrès économique des États, figure la mise en place d'un système de régulation de bonne qualité. Les normes, qu'elles soient comptables, d'audit, d'éthique, ou de développement de la profession, constituent un élément fondamental et un facteur de confiance.

On constate dans une chaîne d'information qui va de l'entreprise à l'utilisateur, à l'investisseur en général ou au créancier, que les chefs d'entreprises sont d'abord ceux qui produisent l'information et qu'ils doivent le faire dans un cadre organisé. Ensuite, entre l'entreprise et l'expert-comptable, il faut qu'il y ait un référentiel : les normes de comptabilité et les normes d'audit. Il n'y a toutefois pas de normes sans organe de normalisation.

Ainsi, l'*International Accounting Standards Board*, composé de 15 membres et présidé par Hans HOOGERVORST, est un organe indépendant de la Fondation IFRS, qui a pour objectif de développer, dans l'intérêt général un référentiel comptable de qualité garantissant une information transparente. L'objectif de l'IASB est avant tout celui d'un référentiel mondial unique. Une telle convergence au niveau mondial pourrait aboutir à un renforcement de la qualité des normes.

Par ailleurs, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB), composé de 18 membres et présidé par Arnold SCHILDER, est un Conseil indépendant de l'IFAC qui établit des normes de haute qualité portant sur l'audit, la révision, les autres services d'assurance, le contrôle de qualité et les services connexes, en facilitant la convergence des règles nationales avec les normes internationales.

Ensuite, interviennent les autorités de contrôle, qui font également appel à un référentiel. Dans ce vaste ensemble, des référentiels existent et sont élaborés selon des processus qui ont des choses en commun et qui sont plus ou moins de qualité, plus ou moins transparents, plus ou moins participatifs. Tous ces intervenants doivent travailler ensemble et éliminer les points faibles qui feraient que le système s'effondre.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la tendance à la mondialisation se poursuit et progressivement, les petites et moyennes entités (PME) — celles-là mêmes qui offrent la majorité des emplois du secteur privé, génèrent la part la plus importante du produit intérieur brut et sont le moteur de la prospérité mondiale de l'avenir — travaillent à l'échelle internationale.

Les normes internationales favorisent une information financière de qualité supérieure.

À son tour, l'information financière de qualité supérieure améliore la comparabilité, la clarté, la crédibilité, la transparence et, par conséquent, la stabilité financière et économique.

Elles rehaussent l'efficacité et l'efficience des marchés des capitaux et facilitent l'accès des PME au financement. Elles contribuent à la transparence, à la durabilité et à l'efficience des PME. Elles encouragent la confiance dans les marchés des pays émergents, ce qui conduit à augmenter l'investissement international.

Cependant, les normes internationales d'information financière (ci-après les IFRS) sont essentiellement à l'usage des sociétés ayant atteint un certain niveau de maturité, qu'elles soient cotées ou qu'elles soient chargées de gérer l'épargne publique. Il serait illusoire de plaquer un système sophistiqué sur des besoins qui ne sont pas de ce type, ou sur une capacité à utiliser les normes qui ne sont pas adaptées.

En parallèle des IFRS, l'IASB a publié une norme sur les IFRS applicables aux PME. L'objectif est de proposer un référentiel comptable simplifié et autonome utilisable par des entités qui ne sont pas des entités d'intérêt public, et dont l'adoption serait du ressort des États. Ce référentiel, qui s'avère particulièrement utile pour les pays qui n'ont pas développé de référentiel comptable local, constitue une étape importante dans les processus d'harmonisation de l'information financière.

En matière de normes internationales d'audit et d'assurance (ci-après les normes ISA), le caractère adéquat de ces normes pour les audits de PME et pour l'usage par les petits et moyens cabinets mérite d'être souligné. Les normes d'audit n'ont pas été développées par l'IAASB uniquement pour l'audit d'entreprises de grande taille ou des entreprises d'intérêt public. Elles ont été développées pour pouvoir être adaptées de façon proportionnelle à l'ensemble des entreprises de petite et de moyenne taille également, et être appliquées par des cabinets de toute taille.

Ainsi, la proportionnalité des normes ne peut pas porter atteinte au fait que les parties prenantes s'attendent à des comptes fidèles, à être sécurisés sur la continuité de l'exploitation ainsi qu'à une moralité publique (intégrité et probité dans la vie des affaires). Le principe « un audit est un audit » implique qu'il faut maintenir le niveau d'assurance dans les petites entreprises tout en adaptant les normes par exemple en matière de documentation d'un audit.

A la suite des crises financières internationales survenues au cours de la décennie écoulée, la communauté internationale a pris conscience de l'importance du respect d'un tel système de normes pour préserver la stabilité et le bon fonctionnement des systèmes financiers tant nationaux qu'internationaux.

Dans ce contexte, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), en étroite coopération avec les États membres et différentes organisations internationales, ont mis en œuvre, depuis 2001, le programme de Rapports sur l'Application des Normes et Codes – « ROSC » d'après la dénomination officielle du programme en anglais – couvrant l'ensemble des composantes de l'architecture financière internationale.

L'initiative ROSC se propose d'évaluer les normes et pratiques de comptabilité et d'audit financier des États dans les secteurs privé et parapublic, en utilisant comme références les IFRS et les normes ISA et en tenant compte des bonnes pratiques observées au plan international dans ces deux domaines.

L'évaluation ROSC constitue l'outil de référence pour pouvoir identifier les besoins de renforcement des capacités des organisations professionnelles comptables.

Ces évaluations conduites par la Banque Mondiale ont abouti à la mise en place de plusieurs projets intervenant dans des domaines variés, allant du développement de plans d'action et de la mise en œuvre des réformes des systèmes comptables, aux renforcements des ordres professionnels comptables, en vue de la mise en place de codes de déontologie et de systèmes de contrôle qualité, du développement des normes professionnelles.

Les professionnels de l'audit sont ainsi jugés sur leur capacité à respecter et faire respecter cette conformité aux normes mais les attentes des utilisateurs de l'audit portent rarement sur la conformité aux normes mais plutôt sur certaines caractéristiques véhiculées par le bien, le service ou le processus.

L'audit est au confluent de divers corps normatifs, à savoir les normes d'audit elles-mêmes, les normes comptables internationales ainsi que les normes qui touchent à l'utilisation des biens, des services ou des processus, par exemple : dans le cas des états financiers des institutions financières, ces derniers sont utilisés pour évaluer les besoins en capitaux propres (cf. les normes Bâle II et III) avec des conséquences très fortes sur le classement et la distinction entre instruments de capitaux propres et instruments considérés comme constitutifs d'une dette.

Vraisemblablement, on évolue vers une société où l'attente va non plus tellement porter sur le produit lui-même, mais sur la compréhension du processus qui permet d'aboutir au produit.

On peut conclure qu'aujourd'hui deux systèmes coexistent : à savoir d'une part le système européen, fondé sur le droit et les références juridiques, qui constitue un élément d'union, d'unité entre les différentes dimensions de l'environnement économique et d'autre part, un corps de normes conçu pour être complètement déconnecté du droit, pour être totalement indifférent aux réalités locales, mais pour s'appliquer dans le monde entier et être international.

Il faut choisir et se demander comment évoluer et/ou trouver un point d'équilibre qui n'est pas atteint aujourd'hui entre des normes qui sont exclusivement conçues pour les marchés financiers et des normes qui sont principalement conçues pour l'environnement naturel d'une entreprise. Il faut confronter l'offre de normes comptables et la demande qui existe dans chacun des pays.

En situation de transition, Il faut simplifier la complexité de l'environnement, constater et se dire de manière très élémentaire, que lorsqu'on a des besoins simples il vaut mieux utiliser des normes simples.

Intervention connexe de Mr Laurent Cappelletti sur le concept de « tétranormalisation »

Un groupe de chercheurs a travaillé sur un ensemble de normes qui composent l'environnement de l'entreprise aujourd'hui : les normes comptables et financières, les normes sociales, les normes « qualité – santé – environnement » et les normes commerciales. Ils se sont notamment attachés aux pratiques des normalisateurs et des utilisateurs et ont ainsi constaté la profusion de dispositifs divers dont on peut s'interroger sur l'intérêt et la pertinence. Ils se sont aussi inquiété de la rentabilité de la norme, au-delà de son intérêt éthique, de la mesure de son efficacité (et de son bon usage).

Les constats opérés mettent ainsi en évidence que les normalisations peuvent s'entrechoquer voire générer un effet contraire à celui recherché. Il importe donc d'approcher ces thèmes dans une démarche d'ingénierie normative, posant incidemment la question de la part respective de la convergence et de la spécificité.

Intervention connexe de Mr Jérôme Haas sur le choix du modèle de normalisation comptable

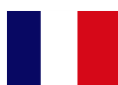
Le choix qui s'offre aujourd'hui est IFRS ou non. La question se pose pour les pays qui n'ont pas encore abordé la transition : faut-il et pourquoi passer aux IFRS ?

L'analyse de la situation et de l'expérience des pays qui ont décidé de franchir le pas, ou ont refusé de le faire, de ceux pour qui la question de la mutation se pose, peut être abordée dans ces termes. La comptabilité est un langage qui doit être compris par ses utilisateurs ; historiquement, la comptabilité est fortement connectée au droit et à l'environnement économique.

Les IFRS ont avant tout été conçues pour les marchés financiers et des entreprises dont l'échelle économique est internationale. On peut donc légitimement se demander si elles sont adaptées pour apporter une réponse aux besoins d'une économie strictement locale et simple.

La comptabilité est avant tout un langage économique qui doit être compris dans son environnement de pratique et doit rester un outil au service de la croissance ; quelle est donc la réalité économique des marchés dans les pays qui se posent la question du choix du modèle comptable ?

Un exemple d'intégration, l'espace OHADA



Animateur

Michel Leclercq, Président d'honneur de la CNCC

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Expert agréé par la Cour de Cassation et la Cour d'appel de Versailles
Président honoraire de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Ancien associé du cabinet Deloitte, exerce aujourd'hui à titre libéral
Membre du Conseil d'administration de la FIDEF (CNCC France)



Rapporteur

Serigne A Aziz Dieye, Président d'honneur de la FIDEF

Expert-comptable, SUP-DE-CO Bordeaux, licencié en droit, diplôme d'études supérieures de droit public, diplôme d'études supérieures de sciences économiques, licence d'anglais
A enseigné pendant 10 ans à l'école nationale d'administration et de magistrature ; a été l'un des premiers professeurs du centre d'études supérieures en gestion de Dakar. Élu à deux reprises Président du groupe intergouvernemental des experts en normes de publication
Il a été l'un des premiers Vice-présidents de la FIDEF avant d'en devenir Président de 1986 à 1993 ; il est l'initiateur du processus qui a mené à la création de la PAFA



Intervenant

Mamour Fall, Président de l'ONECCA du Sénégal

Expert-comptable, commissaire aux comptes
Membre du Comité des Experts du SYSCOA d'Octobre 1995 à Mars 1997,
Vice-président du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du Sénégal
Rédacteur des projets de textes fondateurs du CCOA (Conseil Comptable Ouest Africain) organe chargé de la normalisation pour les huit États membres de l'UEMOA et fédérant les huit CNC nationaux (2004), du CPPC (Conseil Permanent de la Profession Comptable) de l'UEMOA chargé de veiller à l'harmonisation des pratiques professionnelles dans les huit États membres (2004) et de la CNC OHADA organe chargé de la normalisation pour les États membres (2008)
Membre du Conseil d'administration de la FIDEF (ONECCA Sénégal)

Un exemple d'intégration, l'espace OHADA



Intervenant

Christian Migan, Président de l'OECCA du Bénin, Président de la Commission de Normalisation Comptable pour l'OHADA

Expert-comptable et commissaire aux comptes

Maître de conférences associé à l'université PMF de Grenoble

Membre du jury final du DEC au ministère de l'éducation nationale en France

Expert-comptable agréé CEMAC (Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale)

Ancien Président de l'ABWA, Association of accountancy Bodies of West Africa (2007/2009)

Directeur associé du cabinet d'audit CDM-Consultants



Intervenant

Paul-Gérard Pougoue, Vice-recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication, Université de Yaoundé II

Professeur agrégé titulaire hors échelle des Facultés de Droit (Paris 1982)

Membre de la Société Internationale du Droit du Travail et de la Sécurité Sociale

Membre de la Fondation Internationale pour l'Enseignement du Droit des Affaires ; membre du Conseil Scientifique de l'AUFELF-UREF (Agence Universitaire Francophone) 1993-2001 ; membre de la Commission des Experts pour l'application des conventions et recommandations du Bureau International du Travail (BIT)

Consultant international, expert du droit de l'OHADA



Intervenant

El hadji Abdou Sakho, Commissaire chargé des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure à la Commission de l'UEMOA

Économiste titulaire d'un DEA d'enseignement de l'université de Dakar, diplômé de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature de Dakar
Diplômé de Harvard, de l'institut du FMI de Washington et de l'institut des finances publiques de Taïwan

Représenté par : **Serigne Mbacké Sougou, Directeur de Cabinet du Commissaire chargé des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure à la Commission de l'UEMOA**

Rappel des questions qui ont conduit cette table ronde :

- L'OHADA : son histoire, sa création, son contexte et ses enjeux : quels étaient-ils ?
- L'OHADA tend-t-elle plutôt à s'orienter vers le droit civique continental, ou ne serait-elle pas tentée d'aller rejoindre le droit des affaires au niveau international ? L'OHADA est-elle tentée par la « Common Law » ?
- Quel est aujourd'hui le niveau d'harmonisation juridique au sein de l'OHADA ?
- L'OHADA peut-elle garder son fond juridique et judiciaire francophone tout en s'ouvrant sur le système anglophone ?
- Le système comptable de l'OHADA est-il bien implémenté dans les États membres ? L'espace OHADA doit-il migrer vers les normes de comptabilité internationales ?

Résumé

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires – OHADA, créée en octobre 1993, a réussi à s'intégrer grâce à une uniformisation du droit comptable et économique. Cette intégration suscite plusieurs questions.

L'OHADA est un espace regroupant 16 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale ayant un fond commun juridique et judiciaire francophone.

Cet espace a été créé afin de faire face à la « balkanisation juridique ». En effet, les États importaient les règles applicables des pays colonisateurs sans que ces dernières ne soient adaptées à leur environnement. Par conséquent, on pouvait observer un décalage dans l'adoption des textes, qui devenaient obsolètes, et l'environnement juridique qui n'était pas sécurisé.

Les principaux enjeux étaient d'offrir aux investisseurs un environnement propice à attirer les investissements directs et les capitaux. Il faut cependant rester conscient que l'économie de cette zone géographique comporte un secteur informel très important, générant des flux financiers considérables et qui n'est pas traité dans ce cadre réglementaire.

L'OHADA comporte deux volets majeurs qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de ce colloque : le volet juridique général et le volet du droit comptable.

D'un point de vue juridique, on peut présenter l'OHADA comme un espace ayant pour vocation d'harmoniser le droit pour le mettre à disposition des États et des institutions de cet espace.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été menées : l'harmonisation du droit autour d'un certain nombre de thèmes (9 actes uniformes formant un ensemble de près de 1500 articles intégrés sur différentes composantes du droit), la mise en place d'une Cour commune de justice et d'arbitrage et la mise en place d'un registre du commerce et du crédit mobilier (au niveau local, national et régional). Ajoutons qu'il existe un arbitrage spécifique pour l'ensemble de l'espace OHADA. En effet, la sentence rendue par cet arbitrage spécifique produit un effet automatique dans tout l'espace OHADA sans que l'on ait besoin de recourir à une procédure d'exequatur.

Aujourd'hui, dans un monde mondialisé, de nouveaux problèmes surgissent. L'OHADA tend à s'ouvrir vers des États anglophones mais doit conserver un fonds juridique et judiciaire francophone. L'enjeu est de construire un système juridique sur une base purement francophone avec une ouverture sur le système anglophone.

Les mêmes problématiques se posent en comptabilité : l'espace OHADA est-il prêt ou non à migrer vers les IFRS ?

Le système comptable de l'espace OHADA s'applique aux 16 États qui partagent un référentiel et une réglementation professionnelle comptable unique. Cette harmonisation était nécessaire afin d'obtenir une comparabilité fiable au niveau des statistiques économiques et financières. Aujourd'hui, ce sont les professionnels comptables qui organisent la réglementation mais aussi les normes comptables. Ce système semble convenir mais certains aspects importants des normes internationales ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, il est difficile d'envisager une migration vers les normes IFRS dans la mesure où l'espace OHADA est dans une situation intermédiaire.

Ainsi, si on prend l'exemple de la sous-région ouest africaine, les États sont dans un marché commun et dans une zone économique commune ; ils ont un marché financier régional avec une bourse régionale des valeurs mobilières et un Conseil régional de l'épargne publique. D'un autre côté, les entreprises cotées en bourse ne sont pas nombreuses et les États ont plus un marché d'obligations et d'endettement que d'actions et d'investissement.

Néanmoins, l'espace OHADA est en train de développer une organisation de la législation fiscale. Les États travaillent à la mise en place d'une réforme de la fiscalité sur les valeurs mobilières pour que les entreprises cotées en bourses bénéficient d'avantages fiscaux.

Avoir des normes internationales pourrait permettre de renforcer les règles de transparence du marché, de capter les investissements étrangers et, par conséquent, de redynamiser le marché financier. La mondialisation entraîne un besoin réel d'avoir les IFRS. En effet, de grandes sociétés sont liées à des groupes internationaux qui ont l'obligation de fournir des informations financières selon les normes internationales. C'est pourquoi, il faut être prêt aux IFRS, ne serait-ce que pour pouvoir accueillir des entreprises internationales dans l'espace OHADA.

En revanche, la grande masse économique de la zone reste constituée de petites et moyennes entreprises que les outils comptables en place peuvent tout à fait satisfaire et accompagner.

Un compromis intéressant semble s'imposer : conserver le système comptable de l'OHADA pour les entrepreneurs (tout en l'améliorant et le faisant évoluer) et appliquer les IFRS au marché financier, aux banques et aux établissements financiers. Les deux systèmes peuvent très bien évoluer ensemble.

Normalisation et francophonie, un autre regard



Animateur

Dominique Ledouble, Président d'honneur du CSOEC

HEC, docteur en droit, Expert-comptable et commissaire aux comptes
Il a été secrétaire général du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables (1975/1982) puis est devenu Directeur du Développement chez KMG Fiduciaire de France en 1982, puis associé dirigeant de Salustro Reydel en 1986. En 1993, il crée CDL cabinet spécialisé dans l'expertise financière, devenu Ledouble en 2008

Président de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI créée en 2008).

Auteur de nombreux articles dans les revues comptables et juridiques.

Professeur associé au Conservatoire National des Arts et Métiers et maître de conférences à Sciences Po

Trésorier de la FIDEF (CSOEC France)



Rapporteur

Rached Fourati, Président d'honneur de la FIDEF

Licence es-Sciences Économiques (Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Tunis), Diplôme de l'Economics Institute - University of COLORADO (U.S.A), D.E.S. Diplôme d'Études Supérieures en Sciences Économiques - Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Diplôme d'Expertise Comptable de l'État Français (PARIS)

Président d'honneur de l'Ordre des Experts-comptables de Tunisie

Membre du comité scientifique du conseil de l'arbitrage de la chambre de commerce franco-arabe (Paris); Membre du bureau exécutif de la délégation tunisienne de la Cour Européenne d'arbitrage; Vice-président de l'Union tunisienne des professions libérales



Intervenante

Imma Tor Faus, chef de la division de la langue française à l'OIF

CAPES et agrégation de Lettres Modernes, DEA de Littérature française de l'Université de la Sorbonne, diplôme de troisième cycle de relations internationales du CEDS

Ambassadeur d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe (de 1998 à 2004) puis en France (jusqu'en 2007), déléguée permanente de l'Andorre auprès de l'UNESCO (de 2004 à 2007), puis chef de la mission andorrane à Bruxelles assurant la fonction d'ambassadeur d'Andorre auprès des communautés européennes, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Slovénie et d'Allemagne

Normalisation et francophonie, un autre regard



Intervenant

Alain Burlaud, past-Directeur général de l'Institut des Techniques Économiques et Comptables (Intec)

Diplôme de l'école supérieure de commerce de Paris, licence en sciences économiques, DES de sciences économiques, agrégation des techniques économiques de gestion, diplôme d'expertise-comptable, docteur d'État es sciences de gestion, agrégation de sciences de gestion

A été professeur titulaire de la chaire de « comptabilité, contrôle de gestion » du CNAM, maître de conférence à l'ENA

A assuré diverses fonctions dans l'enseignement supérieur (notamment dans les jurys des DPECF, DECF et DESCF), dont au ministère de l'enseignement supérieur ; a représenté la France au comité « education » puis à l'IESB de l'IFAC

Auteur de nombreuses publications



Intervenant

Patrick De Wolf, Avocat au barreau de Bruxelles

Membre du conseil de l'Ordre des avocats

Maître de conférence à l'UCL

Président du Fonds scientifique Jean Bastin

Président du club Ohada Belgique

Senior Partner du cabinet De Wolf & Partners ; Co-responsable des activités juridiques africaines du cabinet (particulièrement en RDC, au Rwanda et au Burundi)



Intervenant

Alain Durand, Secrétaire général du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)

Licence es sciences physiques / chimiques de la faculté des sciences d'Orsay, licence es sciences économiques de la faculté de droit de Paris, DESS « affaires internationales » de la faculté de Paris Dauphine, docteur de 3^{ème} cycle en sciences des organisations de la faculté de Paris Dauphine

A été Secrétaire général et membre du comité exécutif du groupe AFNOR, directeur des ressources humaines, après avoir été directeur général adjoint et membre du comité de direction de l'AFNOR

Président de CAP AFNOR, filiale d'AFNOR pour la formation et le conseil

Normalisation et francophonie, un autre regard



Intervenant

Dany Girard, Vice-président de la FIDEF

Bachelier en sciences comptables avec les désignations professionnelles de CGA et Fellow ; débute sa carrière en 1987 comme Expert-comptable, fiscaliste conseil chez Deloitte

Mérite du conseil interprofessionnel du Québec pour la contribution au développement de l'Ordre des Comptables généraux licenciés du Québec ; Président de l'Ordre professionnel des comptables généraux licenciés du Québec (2001/2002) ; Président du conseil d'administration de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada Vancouver (2005/2006) ; membre du comité SME de l'IASB (2005 à 2009)

Gestionnaire de haut niveau au sein de la première institution financière du Québec, mouvement Desjardins (avec près de 200 Ma d'actif) ; Directeur général de la Caisse de Rimouski, l'une des plus importantes du réseau ; siège sur plusieurs comités de gouvernance

Nombreux engagements socioprofessionnels



Intervenant

François Grimaldi, Notaire, Trésorier de l'Association Internationale du Notariat francophone

Ancien Président du conseil régional des Notaires, membre du jury à l'examen des Notaires, membre de la chambre régionale de discipline des Notaires

Membre de l'Institut International de droit d'expression et d'inspiration française (IDEF)

Membre de la commission de réflexion sur l'OHADA

Membre du comité technique « foncier et développement » de l'Agence Française de Développement

Chargé de cours à l'université

Organisateur d'universités notariales en Afrique

Rappel des questions qui ont conduit cette table ronde :

- *Quelle est la place du français et des francophones dans l'univers de la langue technique ?*
- *Comment se préparer à l'activité de normalisation, y participer, la faire connaître, la diffuser et la faire appliquer quand celle-ci n'est pas directement faite en français ?*
- *Comment les francophones s'organisent-ils pour participer à la normalisation ISO qui est une partie des sciences dures, mais qui, régleme nte également des choses comme la documentation extra financière ?*
- *Quelle est la politique de l'OIF sur la question du français technique ?*

Résumé

L'Organisation Internationale de Normalisation, créée en 1947, est probablement un très bon exemple de l'évolution de la part de l'anglais dans les travaux : elle compte 130 pays membres, a édité 30 000 normes et en réalise près d'un millier de nouvelles par an. Au moment de la création de l'ISO, une règle imposait le maintien de trois langues officielles (l'anglais, le français et le russe) mais, face au développement de la normalisation au niveau européen et de la construction du marché unique, l'anglais est devenu peu à peu, la principale langue de travail.

La normalisation s'est développée et beaucoup de travaux ont été lancés sur des thèmes de société s'adressant aux consommateurs, aux dirigeants des États en développement dont les pays en développement d'Afrique. L'ISO a donc été amenée à développer des programmes orientés vers les préoccupations des pays en développement d'Afrique et à essayer d'apporter des réponses concrètes sur la façon dont la normalisation peut commencer à s'implanter et à se développer dans ces pays. Les pays francophones d'Afrique ainsi que les associations de consommateurs françaises et européennes ont lutté pour que les dirigeants de l'ISO organisent des séminaires et des manifestations et publient des documents en français.

Plusieurs organisations poursuivent leur action pour que le français reste une langue de travail reconnue. Le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) a pour mission de faire une synthèse des préoccupations des francophones dans la normalisation mondiale et soutient les pays en développement en leur faisant jouer un rôle actif dans le système international.

La francophonie, au-delà la langue, est aussi une culture ; ceci est très sensible notamment dans le domaine juridique où l'on voit se confronter le système anglo-saxon (« *common law* ») et le système romano-germanique ou continental (« *civil law* ») avec des différences fondamentales dans les domaines des codes, des systèmes de preuves. La langue est indiscutablement un facteur de consolidation et de compréhension important dans ce contexte, en particulier par les précisions qu'elle apporte. On peut toutefois observer aujourd'hui que des « mélanges » interviennent qui voient des modes anglo-saxons s'introduire dans nos pratiques et des usages continentaux entrer en œuvre sur le continent américain par exemple, et c'est peut-être là que se trouve la voie d'avenir.

La lutte pour le maintien du français doit rester une préoccupation car elle est aussi un facteur d'accès et de compréhension des règles internationales de toute sorte (et notamment des normes qui ont été évoquées longuement au cours de la première table ronde) et le gage de garder sa place dans la mondialisation.

Une autre organisation lutte pour la promotion du français dans la vie internationale : l'Organisation Internationale de la Francophonie. L'OIF déploie un grand programme de formation pour les diplomates et les fonctionnaires des différents États membres qui n'ont pas le français comme langue officielle ou maternelle. L'organisation forme également des fonctionnaires des organisations internationales et en particulier africaines, mène des projets de sensibilisation aux enjeux du multilinguisme et veille à l'usage de la langue française dans de grandes manifestations internationales telles que les Jeux Olympiques.

Par ailleurs, l'OIF a ouvert un nouveau volet de l'action de la direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique : celui de la francophonie technique et professionnelle. Il s'agit de donner une reconnaissance aux groupements internationaux qui défendent les intérêts économiques et stratégiques des francophones dans des domaines d'activité très différents (la gestion, la finance, la comptabilité, le droit...) et qui valorisent l'usage de la langue française et d'une certaine culture francophone. En effet, l'unilinguisme est un danger dans le monde du travail. Il ne s'agit pas du recours à une langue mais du recours à une démarche professionnelle particulière, à une manière propre d'envisager les problématiques et d'apporter des solutions adaptées à chaque situation.

Il paraît ainsi essentiel de participer de manière très active à tous les processus de la normalisation. C'est une implication stratégique à tous les niveaux que ce soit l'élaboration, l'adoption ou l'usage. Les francophones doivent être présents et vigilants car une norme ne peut avoir de valeur universelle si elle n'est pas élaborée en plusieurs langues et si elle ne tient pas compte des différentes cultures. Il en est de même pour la traduction. Il faut une traduction dynamique à toutes les étapes de l'élaboration et de la diffusion de la norme. L'OIF souhaite apporter son soutien politique à toutes les initiatives visant à rendre la norme accessible aux représentants de tous les États membres et respectueuse de leurs diversités tout en gardant le niveau d'efficacité.

A ces réseaux professionnels s'ajoutent des réseaux universitaires de la francophonie qui coopèrent pour valoriser la profession comptable auprès des étudiants et pour définir les référentiels des programmes de diplômes (en formation initiale et lors de la validation des acquis de l'expérience). De plus, ces réseaux doivent s'appropriier et adapter les normes IES de l'IFAC au contexte national et à la culture française. Néanmoins, ils doivent travailler plus en profondeur la production doctrinale, dégager des principes et des concepts afin d'être plus présents dans les réponses aux exposés sondages. S'ils ne sont pas présents, ils ne pourront pas donner leur avis sur les normes et donc en influencer la teneur.

D'autres pistes sont apparues importantes pour assurer une présence de la profession comptable dans les processus de normalisation : nouer des liens plus étroits avec l'Association Francophone de Comptabilité, améliorer le maillage des diplômes en apportant plus de souplesse, mieux valoriser les spécificités d'une doctrine comptable francophone et valoriser le rôle des parties prenantes dans la demande d'information comptable et financière.

Conclusion

La présentation de l'évolution de la normalisation, la lecture critique qui a été faite des processus de normalisation, la découverte, pour un grand nombre, d'une expérience d'intégration avec l'exemple de l'OHADA, ont mis en évidence qu'il y a une place pour une vision francophone (elle-même diverse) et que nombreux sont ceux qui croient encore qu'il est possible de défendre un concept francophone même dans un mouvement de mondialisation.

Etre francophone, ce n'est pas être en opposition, c'est défendre la diversité culturelle, c'est dire qu'il n'y a pas qu'un modèle et que tous les acteurs de la normalisation ont à gagner de l'adaptabilité, de la diversité et de la prise en compte de la réalité de chacun : économique, juridique.

L'un des messages forts entendu au cours de ce colloque est que la normalisation des processus prend autant sens que la normalisation du produit, intégrant en cela plus de considération pour les parties prenantes, pour l'environnement, dont la raison et l'amélioration ne sont pas exclues.

Notre profession, clairement engagée au service de l'économie, peut revendiquer l'espérance d'une économie civilisée ; c'est probablement la conclusion qu'il faut retenir et qui conduit les actions de la FIDEF.

Les actes du colloque

Le colloque a été retranscrit dans sa globalité : le texte intégral est disponible sur le site internet de la FIDEF (www.fidef.org) et seul le présent document résumé fait l'objet d'une publication « papier ».

Remerciements

Nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre institution et nous espérons que vous resterez fidèles à nos actions et à ce que représente ce grand rassemblement d'organisations professionnelles autour d'une ambition fédératrice.

Nos remerciements vont également à tous ceux qui ont accepté de participer aux tables rondes de ce colloque et d'y échanger très librement leurs visions et passions.

Intervenants et participants ont pu se retrouver pour continuer les débats autour des buffets mis à notre disposition par l'établissement qui nous a accueillis pour cette longue journée « anniversaire ».

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, quelques informations sur la FIDEF.

Vous trouverez également, en dernière page de cette brochure, la liste des partenaires qui ont soutenu et collaboré à cette journée et que nous souhaitons aussi remercier pour leur soutien et leur confiance.

La FIDEF rassemble les organisations professionnelles comptables des pays francophones

Créée en 1981, à l'initiative de professionnels issus d'une quinzaine de pays, la FIDEF réunit, en 2011, 34 pays sur 4 continents, soit environ 65 000 professionnels.

La FIDEF, structure d'échange et de coopération au sein de la communauté linguistique francophone, fonde son action autour de cinq objectifs majeurs :

- Garantir la reconnaissance et l'autorité de la profession comptable francophone,
- Promouvoir la normalisation comptable et professionnelle dans les pays francophones,
- Traduire les normes d'audit et de comptabilité, ainsi que tous les textes et dispositifs utiles à l'exercice de la profession,
- Assurer aux professionnels francophones de la comptabilité et de l'audit un niveau de compétence technique homogène, reconnu sur le plan international, en adéquation avec les besoins des économies des pays,
- Concourir à la réflexion sur l'harmonisation internationale dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

Pour atteindre ses objectifs, la FIDEF développe ses activités, seule ou en collaboration avec ses membres, notamment dans les domaines suivants :

- Diffusion de traductions des textes de base et guides d'application,
- Participation à des opérations de coordination régionale, appui à la création et au renforcement de structures professionnelles nationales,
- Organisation et participation active à des journées d'étude,
- Consolidation des liens entre les organisations membres, notamment grâce au partage d'expériences,
- Appui à des actions de formation et à la mise en place de réglementations nationales en harmonie avec les normes internationales d'audit et de comptabilité,
- Représentation de la profession comptable francophone auprès des instances internationales.

La FIDEF, en tant qu'institution internationale, manifeste son engagement par une participation active au sein de différentes structures

- Organisation comptable reconnue par l'IFAC (International Federation of Accountants),
- OING accréditée par les instances de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie),
- Membre observateur de l'ISAR (groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité auprès des Nations Unies),
- Organisation représentée à l'IASB (International Accounting Standards Board).

L'un des critères d'adhésion à la FIDEF est l'appartenance à un pays membre de l'OIF ou le partage de la langue française

Peuvent accéder au statut de membre des organisations représentatives, crédibles financièrement et opérationnellement, reconnues par un texte légal (ou un consensus général) dans leurs pays respectifs.

À ce jour, 45 organisations sont présentes au sein de la FIDEF, réparties en 2 catégories :

- Membres actifs : ordres, associations ou instituts représentant la profession d'expert-comptable ou de commissaire aux comptes dans leur pays ; en 2011, au nombre de 30,
- Membres associés : organisations publiques ou privées partageant les objectifs de la FIDEF (par exemple : instituts de normalisation comptable, instituts d'enseignement) ; en 2011, au nombre de 15.

Les actions de la FIDEF se traduisent plus concrètement ...

Par l'assistance et la participation aux travaux de type colloque, congrès de ses membres, et par l'organisation de réunions de travail autour de thèmes communs permettant de procéder à un partage constructif d'informations à partir duquel s'élaborent la politique et les plans d'actions.

La FIDEF organise, à fréquence régulière, des Assises qui lui permettent de donner une visibilité plus importante à ses activités et à la région d'accueil.

La FIDEF s'est dotée d'un plan stratégique pour les années 2009 à 2013, qui a obtenu le soutien de l'IFAC, au cœur duquel elle a inscrit l'assistance aux organisations professionnelles francophones du continent africain pour les aider dans leur démarche d'adhésion (ou de mise en conformité) à l'IFAC.

Les travaux sont programmés sur la base de prérequis :

- Prise en compte de l'environnement, notamment en termes de marché,
- Réalisation d'un diagnostic préalable de l'état des lieux et des capacités propres des instituts,
- Renforcement des instituts professionnels pour leur permettre de porter durablement les projets,
- Élaboration de plans exécutoires dans des délais réalistes et personnalisés,
- Développement des travaux jugés nécessaires par référence aux SMO (obligations des membres de l'IFAC) selon un ordre d'engagement logique,
- Intégrant un passage en autonomie financière au terme d'une période supportée, le cas échéant, par des financements internationaux,
- Adossement aux organisations régionales et sous-régionales chaque fois qu'il est possible ; c'est ainsi le cas, en particulier, des pays d'Afrique subsaharienne pour tous les domaines entrant dans leur champ de compétence (OHADA, CEMAC, UEMOA) et de préférence selon le mode de l'adoption plutôt que de l'adaptation,
- Création d'une plateforme technique destinée à traiter de façon homogène, et selon une approche exigeante et rigoureuse, des thèmes jugés prioritaires comme la traduction, la formation et l'aide à la mise en place des outils contributifs à la démarche qualité.

Des projets lourds sont en cours de développement, précisément pour les activités de traduction et de formation (initiale et continue) qui devraient permettre à la FIDEF d'acquérir une nouvelle dimension et surtout profiter au développement de ses membres en mutualisant ressources et compétences. Les engagements de la FIDEF reposent sur une exigence de qualité et une forte cohérence des actions entre elles.

La défense de la diversité culturelle

La FIDEF a adopté le 13 octobre 2010 à Strasbourg, lors de son assemblée générale, une déclaration sur la diversité culturelle qui a fait l'objet d'une large diffusion

Considérant

- Que Strasbourg est une ville carrefour de cultures différentes,
- Que la diversité culturelle représente un facteur d'enrichissement de développement humain,
- Que la diversité culturelle constitue dès lors une revendication légitime de nombre de peuples et d'institutions (voyez par exemple, le point 4 de la résolution du Parlement européen du 9 octobre 2008 sur la révision de la constitution de l'IASB),
- Qu'en matière comptable et financière, la diversité culturelle peut également être posée en exigence incontournable de la réalité juridique et économique que les états financiers et leur audit doivent respecter,

Les organisations ci-après, réunies à Strasbourg le 13 octobre 2010, décident :

1. De demander à toutes les instances mondiales pertinentes en matière d'information comptable et financière (IFAC, IASB, etc.) de prendre davantage en considération la diversité culturelle en :
 - i. Travaillant dans toutes les langues des Nations-Unies,
 - ii. Composant tous leurs organes, groupes de travail, etc. dans le respect de la diversité culturelle, en manière telle que les principales conceptions existant autour du monde soient dûment représentées et qu'aucune d'entre elles ne disposent d'une prépondérance ;
2. De lancer un appel à toutes leurs homologues à travers le monde, pour qu'elles souscrivent à la présente déclaration.

Ce texte a fait l'objet d'une traduction dans les autres langues de travail des Nations-Unies ; il est disponible sur le site Internet de la FIDEF (fidef.org) et chacun peut exprimer son soutien à celui-ci.

Cette initiative se concrétisera en octobre 2012 par le lancement d'une plateforme de la diversité culturelle.

Le bureau de la FIDEF



Michel DE WOLF
Président



Dany GIRARD
Vice-président



Siaka TRAORÉ
Vice-président



Salah DHIBI
Secrétaire



Dominique LEDOUBLE
Trésorier



Michèle CARTIER LE GUÉRINEL
Déléguée générale



Les Présidents d'honneur



Édouard Salustro



Wael Abou Chakra



Aziz Dieye



Rached Fourati



Francis Desclercs



George Abu Mansour



Abdelkrim Hamdi



Jean Précourt



Daniel Kapssu



Les administrateurs d'honneur



Bruno Duponchelle



Georges Laxenaire



Francis Windsor



Habib Hatem



Azeddine Benmoussa



Moncef Bousannouga
Zammouri








Les membres de la FIDEF

Les membres actifs :

	Albanie	IEKA	Institut des auditeurs albanais
	Belgique	IEC IRE	Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux Institut des Réviseurs d'Entreprises
	Bénin	OECCA	Ordre des Experts-comptables et Comptables agréés
	Bulgarie	ICPA	Institut des Experts-comptables diplômés
	Burkina Faso	ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés
	Burundi	OPC	Ordre des Professionnels Comptables
	Cameroun	ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun
	Canada	CGA ICCA	Association des Comptables Généraux Accrédités Institut Canadien des Comptables Agréés
	France	CNCC CSOEC	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes Conseil Supérieur des Experts-Comptables
	Guinée	OECA	Ordre des Experts-comptables
	Haïti	OCPAH	Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti
	Liban	OECL	Ordre des Experts-comptables agréés
	Madagascar	OECFM	Ordre des Experts-comptables et financiers
	Mali	OCAECA	Ordre des Comptables Agréés et Experts-comptables agréés
	Maroc	OECRM	Ordre des Experts-Comptables du Royaume du Maroc
	Monaco	OECM	Ordre des Experts-comptables de la Principauté de Monaco
	Niger	ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés
	République Centrafricaine	ONECA	Ordre National des Experts-comptables
	République de Côte d'Ivoire	OECCA	Ordre des Experts-comptables et des Comptables Agréés
	République Démocratique Du Congo	IRC	Instituts des Réviseurs Comptables

Les membres de la FIDEF

	République Du Congo	APC	Association des Professionnels de la Comptabilité
	Roumanie	CAFR CECCAR	Chambre des Auditeurs Financiers de Roumanie Corps des Experts-comptables et Comptables Agréés de Roumanie
	Sénégal	ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés
	Togo	ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés
	Tunisie	OECT	Ordre des Experts-Comptables de Tunisie

Les membres associés :

	Algérie		
	Cambodge	KICPAA	Institut des réviseurs légaux et Experts-comptables
	France	AFC INTEC	Association Francophone de Comptabilité Institut National des Techniques Économiques et Comptables
	Gabon	ADEC	Association pour le Développement des Études Comptables
	Laos	LICPA	Institut des Comptables et des Auditeurs
	Liban	AOCPA	Organisation Arabe des Experts-comptables
	Madagascar	CSC	Conseil Supérieur de la Comptabilité
	Mauritanie	ONECRIM	Ordre National des Experts-Comptables de la République Islamique de Mauritanie
	Moldavie	ACAP	Association des Comptables et Auditeurs Professionnels
	Pologne	KIBR	Chambre Nationale des Experts Réviseurs
	République Démocratique Du Congo	CPC	Conseil Permanent de la Comptabilité
	Syrie	ASCA	Fédération des Experts-comptables
	Tunisie	CCT ITEC	Compagnie des Comptes de Tunisie Institut Tunisien des Experts-Comptables
	Ukraine	UFPAA	Fédération des Comptables et Auditeurs d'Ukraine
	UEMOA	CPPC	Conseil Permanent de la Profession Comptable



SophiAssur (France)

Courtier de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de nombreux réseaux d'Experts-comptables

Adresse : 154, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Standard : 01 56 88 89 90 - Fax : 01 42 56 04 44

E-mail : contact@sophiassur.com



CEGID (France)

Éditeur de solutions de gestion

Adresse : 52 quai Paul Sédallian - 69279 Lyon Cedex 09

Téléphone : 0811 884 888



CGA Canada

Association professionnelle auto-réglementée qui représente 75 000 CGA et étudiants

E-mail : info@cga-canada.org



CECCAR (Roumanie)

Corps des Experts-comptables et comptables agréés de Roumanie

Adresse : Intrarea Pielari nr. 1 - sector 4 – Bucuresti - code postal 040296

Téléphone : + 40 (0)21 330 88 69 - Fax: + 40 (0)21 330 88 88

E-mail : ceccar@ceccaro.ro



CNCC (France)

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

Adresse : 16, Avenue de Messine - 75008 Paris, France

Téléphone : + 33 (0)1 44 77 82 82 - Fax : + 33 (0)1 44 77 82 28



CSOEC (France)

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables

Adresse : 19 rue Cognacq-Jay - 75341 Paris Cedex 07

Téléphone : +(33)144156000 - Fax : +(33)144159005



IRE (Belgique)

Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique
Adresse : 135 Boulevard Emile Jacqmain - 1000 Bruxelles
Téléphone : +32 (02)512.51.36 - Fax : +32(02)512.78.86
E-mail: info@ibr-ire.be



UEMOA

Union économique et monétaire ouest africaine
Adresse : 380 Avenue du Prof. Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543
Ouagadougou . 01 (Burkina Faso)
Téléphone : (+226) 5032-8708 - Fax. : (+226) 5031-8872



Banque Mondiale

La Banque mondiale est une source essentielle d'appui financier et technique pour les pays en développement du monde entier.
Adresse : The World Bank - 1818 H Street, NW - Washington, DC 20433, États-Unis
Téléphone : [+1] 202 473 1000 – Fax : [+1] 202 477 6391



IFAC

Fédération Internationale des Experts-comptables
Adresse : 545 5th Avenue, 14th Floor - New York, NY 10017, USA



INTEC (France)

Premier institut francophone de formation aux métiers de la comptabilité, du contrôle et de l'audit
Adresse : 40 rue des Jeûneurs – 75002 Paris
Téléphone : 01 40 27 25 38 - Fax : 01 58 80 83 54
E-mail : intec@cnam.fr



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

OIF

Adresse : 19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris
Téléphone : + (33) 1 44 37 33 00 – Fax : + (33) 1 45 79 14 98



Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones
 19 rue Cognacq-Jay – 75007 PARIS - France
www.fidef.org
 Secrétariat : Béatrice HALIN
 Téléphone : + 33 1 44 15 62 95 – Messagerie : secretariat@fidef.org
 Président : Michel DE WOLF
president@fidef.org
 Déléguée générale : Michèle CARTIER LE GUERINEL
delegue.general@fidef.org